

## TARIF D'ABONNEMENTS

Bureaux-Tourcoing, le Nord et les Départements : Trois mois... 5 francs  
Six mois... 10 francs  
Un an... 18 francs  
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.  
Agence particulière à Paris, 26, rue Foyotau

## BUREAUX ET RÉDACTION :

ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot

## ÉDITION DU MATIN

## ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71  
A Tourcoing... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5  
A Valenciennes... Chez M. Henri Lévêque, rue de la Station, 5  
A Paris et à Bruxelles... Dans les agences de publicité.  
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des garés et dans les principales librairies.

## LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

« Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. »

« Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière; le droit de s'assembler paisiblement; le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits. »

Bien des républicains actuels du bloc, en entendant émettre ces apothèses, seraient tentés de crier : « A bas la loi ! »

Mais plus d'un je gage, serait bien étonné en apprenant qu'ils sont tirés de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la grande charte de nos libertés, le Credo de la Constitution de 1789.

Que diraient les sectaires d'aujourd'hui en entendant leur condamnation tomber de la bouche même de Robespierre, le fameux conventionnel, l'âme du comité de salut public ?

On trouve la liberté des cultes au nom de la liberté, et au lieu.

Et bien ! Celui qui veut empêcher de dire la messe est plus fanatique que celui qui dit la messe. Il est, à cet égard, des hommes qui prétendent faire une religion de l'athéisme ! Tout individu peut penser à cet égard ce qu'il lui plait, mais inévitablement le législateur qui adopterait un pareil système !

Malheureux Robespierre ! ne va pas, en citant ses paroles, lui valoir une accusation posthume de cléricalisme !

Complétons la galerie des « réactionnaires » illustres, en rappelant les paroles d'Eugène Pelletan, le père actuel du ministre de la marine et l'un des plus libres esprits dont la République puisse revendiquer le nom :

« Nous voulons, dit-il, la liberté de conscience. Non pas seulement la liberté de croire ce que nous voudrions en conscience, mais encore la liberté de pratiquer ouvertement le culte que nous voulons pratiquer. »

La liberté doit reconnaître à tous les citoyens, non seulement le droit de régler leur foi intérieure, mais encore de mettre leurs croyances en commun, car la plus sainte ambition de l'homme, c'est d'agir sur l'homme pour l'éduquer, l'améliorer, l'élever au bien et en connaissance.

« Que les esprits timorés se rassurent donc ! Ils ont le droit absolu de réclamer la liberté de conscience, sans avoir à craindre d'être convaincus de cléricalisme et de réaction (accusation terrible à l'heure actuelle, et qui équivaut à une excommunication majeure vus excluants à tout jamais de toute participation aux bénéfices de l'Assemblée ou du peuple). »

Il n'est en effet qu'à s'appuyer hardiment sur les principes qui ont servi de base à l'établissement de la République, et sur l'opinion même des plus fameux révolutionnaires.

Ces derniers étaient des géants; ceux d'aujourd'hui sont des pygmées !

Il y a à un Robespierre; nous n'avons plus que sa venue monnaie, en Robespierrotte.

Souvenons-nous que la République, si elle veut subsister, doit être le faisceau de toutes les libertés; or, il existe entre elles une solidarité si essentielle, que si l'on en mutilé une seule, on atteint du même coup le corps tout entier.

Ne nous illusionnons pas ! La liberté de conscience est violée, puisque les mêmes citoyens n'ont plus le droit d'exercer en commun le culte qu'ils veulent et que les pères de famille n'ont plus le droit d'instruire leurs enfants selon leur conscience et de leur choisir les maîtres qu'il leur plaît !

Attentat odieux ! car la liberté de conscience se confond avec le droit même de vivre !

Nulle inquisition n'a le droit, ni ne doit avoir le pouvoir de taillier la conscience d'un être humain.

Que nos maîtres méditent les paroles de Robespierre, quand il déclare que : « la résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen. »

Jean GUILLOTEAUX,  
Député du Morbihan.

## INFORMATIONS

### L'Internationale dans l'armée

Saint-Etienne, 4 janvier. — Les deux sergents de Saint-Etienne qui avaient chanté l'Internationale devant leurs soldats viennent d'être punis définitivement, l'un de six mois de prison, l'autre de trois mois de prison. A l'expiration de leur peine, ils seront renvoyés dans d'autres régiments.

### La santé de M. Waldeck-Rousseau

Paris, 4 janvier. — M. Waldeck-Rousseau continue à aller mieux, mais on lui interdit toujours de sortir. Il est probable qu'il pourra partir dans une vingtaine de jours pour le Midi.

### L'affaire Dreyfus

Paris, 4 janvier. — Le bruit court que le gouvernement aurait fait présenter le commandant en chef du

corps d'armée de Bordeaux, pour avoir saisi le Conseil de corps de cette ville pourrait jeter l'affaire Dreyfus.

### Mariages gracieux

Paris, 4 janvier. — Sur le rapport du Ministre de la Marine, le Président de la République a accordé des remises à soixante et un marins, militaires et autres individus, condamnés par les diverses juridictions de la marine.

### Les nominations d'évêques

Rome, 4 janvier. — Le Souverain-Pontife vient de prendre une décision importante. Jusqu'à ce jour, les candidatures épiscopales étaient examinées à Rome par une Commission spéciale, composée d'archevêques cardinaux. Pie X a supprimé cette Commission et transféré au Saint-Office la mission dont elle était chargée.

Le but du Saint-Office, en procédant à cette réforme, est d'entourer de plus de garanties, au double point de vue de la discrétion et de l'impartialité, les nominations indispensables de la nomination des évêques.

Les membres du Saint-Office sont tenus, on ne l'ignore pas, au secret le plus absolu, sur leurs délibérations. Et d'autre part, la première des congrégations romaines est nécessairement, et par la situation même de ceux qui en font partie, aussi peu accessible que possible aux influences étrangères.

Le réformé dont nous parlons ne peut avoir d'excellents résultats. Elle est, en outre, fort opportune, à l'heure où le gouvernement français cherche par tous les moyens à faire échec au droit du Saint-Siège.

### Sans nouvelles de la « Vienne »

Paris, 4 janvier. — On n'a, au Ministère de la Marine, aucune nouvelle de la « Vienne », mais le *Galier* n'a aperçu aucune épave, ni rien sur ce qui puisse lui faire croire à un naufrage. Dans ces conditions, on attend toujours d'un moment à l'autre la nouvelle de l'arrivée du transport.

### Une mutinerie d'écoliers à Lorient

Lorient, 4 janvier. — Les élèves de la nouvelle école de mécaniciens se sont mutinés pour protester contre la consigne qui a été imposée à l'école pendant les fêtes du nouvel an. Ils ont brisé les chaises, frappé le directeur maître, et forcé la porte de sortie. Une vingtaine d'élèves se sont enfuis. Un détachement de fusiliers marins a relabé l'ordre.

### Grève à Barcelone

Barcelone, 4 janvier. — Une grève a été déclarée par les travailleurs de tout genre, employés à bord des navires et des bateaux à vapeur, depuis les domestiques jusqu'aux chauffeurs et mécaniciens.

La grève cause un immense préjudice à l'industrie et au commerce, et paralyse le trafic maritime. Les grévistes réclament une amélioration des conditions de travail.

Barcelone, 4 janvier. — La grève des employés de bateaux prend de plus en plus d'extension à mesure que d'autres bâtiments entrent dans le port.

Le nombre des grévistes s'élève actuellement à 4.000. Le mouvement de télégraphie à leurs camarades de service à bord des navires à l'ancre dans d'autres ports d'Espagne, pour que ceux-ci se joignent à la grève.

### Mort de l'impératrice douairière de Corée

Séoul, 4 janvier. — L'impératrice douairière de Corée vient de mourir. Cet événement aura un gros retentissement dans le pays, qui est assez agité. Il survient à un moment assez inopportun, alors que le différend russo-japonais paraît entrer dans une phase aiguë.

## CHOSSES ET AUTRES

A table :  
— Théodore, le caillier à sucre en poudre, s'il vous plaît.  
— Je ne peux pas le donner à madame, elle est toute peuvée.

Berlureau fils fait une dictée.  
— Comment, lui dit le maître, vous écrivez avec deux p ? Effacez-en un tout de suite.  
Et Berlureau fils, très perplexe :  
— Quelque ?

## LA CAMPAGNE PROGRESSISTE

A l'occasion de la réunion d'Yveroux, le *Journal des Débats* se félicite de l'activité de la « Fédération républicaine », en démontrant l'utilité et dénonçant l'omnipotence maçonnique :

« Notre politique est dominée par des influences occultes et irresponsables, non moins puissantes et non moins oppressives que celles des jacobins sous la Révolution. Le jour de la suspension et d'interdiction que nous ont imposés les fonctionnaires de tout ordre, la tyrannie sous laquelle nous courbions les administrations municipales, la naissance sur toutes les libertés locales, sont les manifestations de cette dictature occulte et anonyme à laquelle rien n'échappe. La France, dit-on aujourd'hui, est gouvernée du fond des bureaux. Elle l'est en effet, et du fond des loges, et avec un autoritarisme, un exclusivisme et une égoïsserie d'esprit dont le bureaucratisme n'a certes jamais approché. Les communes, les conseils généraux, n'ont plus qu'à enregistrer les ukases préfectoraux, à s'agiter de la construction d'une maison d'école ou de la nomination d'un officier de pompiers, c'est toujours le préfet qui tranche, et le préfet lui-même n'est qu'un agent d'exécution, tenu de court, empêché, empêché d'arrêter ce qu'on appelle naïvement des « personnalités sans mandat. »

Il est inutile d'insister sur les traits de ce sombre tableau. Parmi les membres de la majorité, beaucoup de nous-mêmes, nous sommes plus que jamais en faveur de la faire nous-mêmes. Mais si nous ne voulons la faire nous-mêmes, nous sommes en faveur de la reprendre leur liberté d'action. Le maximum de leur indépendance ne va qu'à conserver une illusoire liberté de jugement. Ils attendent que les modérés les libèrent, sans oser leur tendre la main ailleurs que dans des embrasures de fenêtres. Le rôle des modérés, en présence d'une pareille application de ceux qui, à beaucoup d'égards, pensent comme eux, est assurément des plus ingrats. Leur fait une abdication patriotique peu connue, même pour aller à la fois les saluer de la Droite, qui affecte trop souvent de ne pas comprendre la loyauté de leur libéralisme, et les anathèmes de la Gauche, qui

de s'arrêter pour se reposer un instant à l'ombrière, et de loin il avait assisté à leurs haltes qui duraient environ dix minutes, et il s'était dit :

« Si seulement elles pouvaient s'endormir toutes les deux. »

Arrivées à Joinville, elles étaient entrées immédiatement dans la maison où elles dînaient et couchaient d'habitude.

Tout en regagnant le Parc-Saint-Maur, le magnétiseur pensait :

« La chaleur sera encore plus lourde demain qu'aujourd'hui, par conséquent la fatigue plus grande. »

Il ne se trompait pas.

Le samedi, malgré le soleil se levant dans un ciel sans nuages dardait ses rayons ardents sur les chemins blancs de poussière.

O'Brien se grima, sortit de chez lui et s'en alla déjeuner dans une auberge près du pont de Champigny.

A la villa Savanne, une activité fiévreuse régnait depuis le point du jour.

Le magistrat avait fait venir de Paris des domestiques de supplément, un chef de cuisine et ses aides, et deux maîtres d'hôtel qui devaient se joindre au valet de chambre pour le service de table.

Les principaux marchands de comestibles de Paris avaient été mis en réquisition pour des poissons hors ligne, des volailles dignes d'être primées aux concours régionaux, des fruits étonnants et des pièces montées.

Les caves de la villa étaient bien approvisionnées. Au déjeuner comme au dîner, le nombre des convives serait considérable.

Robert avait fait savoir à M. Savanne, ainsi que nous avons entendu celui-ci le lui demander, quel serait le nombre des invités.

affecté de révoquer en doute la sincérité de leur républicanisme.

Des réunions comme celle de la « Fédération républicaine » à Yveroux ne peuvent que hâter l'établissement et le retour d'un régime républicain respectueux de toutes les libertés, favorable pour toutes les classes et sources des grands intérêts du pays, à l'instar de ce qui a été fait. La majorité dans le pays — et même au Parlement — est acquise à un tel programme, mais cette majorité est coupée en deux aujourd'hui, parce qu'une partie de ceux qui devraient la composer ont pris le courage de leurs opinions.

## M. COMBES ET LES SOCIALISTES

Paris, 4 janvier. — On annonce l'apparition d'un volume contenant les discours politiques de M. Combes, avec préface de M. Anatole France. Il inspire aux socialistes des réflexions dérangeantes :

« La politique de M. Combes portera ses fruits dans quelques années, s'écrie M. Gérardin-Richard. Cela rappelle le mot de M. Jaurès, à propos du monopole de l'enseignement qui est en germe dans le projet présenté dernièrement par M. Combes :

« Si vous affirmez, Messieurs les radicaux, que vous avez des droits sur les esprits, comment nous empêchez-vous d'établir ce que nous en avons sur la propriété et l'industrie ? »

Cela inspire les réflexions suivantes à M. Latapie, dans la *Liberté* :

« Il est dix, vingt, trente, dans la forme et dans le Parlement, qui gouvernent sous le couvert du point de vue en tout outrageusement pour ses moindres goûts. Il expulse deux douzaines de Bénédictines. Quel courage ! — Il bouscule un pauvre magistrat désarmé. Quel geste ! — Il étourdit. Quelle élocution ! »

« On dit, dit-il, on nous reproche notre attachement à M. Combes. Non, nous ne désertons ni notre devoir ni nos intérêts sociaux. La politique de M. Combes est mauvaise. Sa lutte opiniâtre et sans espoir prépare notre avenir. Ce rude pionnier trace la route par où passera la démocratie ouvrière. »

M. Combes fait inconsciemment l'affaire des révolutionnaires et traite les intérêts qu'il croit défendre.

« Il en sont là, de ne pas se gêner plus que ça devant le « petit père ». On grise son petit cerveau avec deux sous de cognac, puis on veut tirer impudemment sur sa barbe de sergent de ville. »

Le Temps dit de son côté :

« L'alliance du président du Conseil et des socialistes, on nous l'avait présentée toujours, même à la *Petite République*, comme une simple question de fait, comme le résultat d'une fortune et d'un passage concordance d'intérêts. Maintenant, elle devient un principe. C'est de « l'attachement ». C'est « l'attachement », ou le maintien d'une « entente » contre tout. Car il est inspiré par la claire conscience des « réalités ». Jamais, en vérité, on n'a vu de la sorte le public de la lutte des classes, de la transformation de la propriété, et autres dogmes intangibles de collectivisme. »

Cette collaboration durable, cette collaboration envers et contre tout, est il aujourd'hui un socialisme qui s'écarterait du parti socialiste ? M. Combes n'est-ce point Kautsky qui affirmait qu'à toute concentration, ou le socialisme s'inscrit soigneusement, conduit toujours à un accroissement de la conservation capitaliste ? M. Gérardin-Richard est d'un autre avis, c'est évident, mais les Congrès du parti se baseront-ils vainement sur lui ? On se peut douter.

## POUR L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Paris, 4 janvier. — Cet après-midi a eu lieu à la société de géographie, l'Assemblée générale du « syndicat de l'enseignement libre supérieur et secondaire ». Au bureau : MM. De Lapparent, membre de l'Institut, président; Rigou, vice-président; Joseph Chobert, Joran et Joseph Denais.

Soixante-dix membres, dont une dizaine d'ecclésiastiques, étaient présents.

M. De Lapparent présente un rapport d'ensemble où il constate que le nombre des années s'est accru de 50 pour cent pendant l'année 1903; que l'offre de placement a rendu service à 230 professeurs et à 41 professeurs; qu'un grand nombre de magasins et une compagnie d'assurances ont accordé aux syndicats des avantages importants. Il indique quels efforts ont été accomplis pour la défense de la liberté d'enseignement sur le terrain professionnel et attire l'attention de l'assemblée sur l'état très prospère du budget syndical.

Après un échange d'observations, les comptes de 1903 et le budget de 1904 sont approuvés à l'unanimité.

Rappelons que le siège du syndicat est, 12, rue du Regard, Paris (VI).

## L'INCIDENT JUDICIAIRE A PARIS

### M. Geneval retire sa démission

Paris, 4 janvier. — En présence des commentateurs auxquels elle avait donné lieu, M. Geneval a retiré sa démission de juge d'instruction et conserve ses fonctions.

M. Geneval a adressé, en effet, dimanche soir, la lettre suivante à M. le Garde des sceaux :

Paris, 3 janvier 1904. — Le juge d'instruction Geneval à M. le garde des sceaux.

Je tiens à protester de la façon la plus vive contre le commentaire inexact qui, dans un certain nombre de journaux, accompagne l'annonce de ma démission des fonctions de juge d'instruction.

Parmi ceux-ci se trouvaient Claude Grivot, et sa qualité de contremaître principal de l'usine, Prieur le caissier, le dessinateur en chef de la maison, le vieux Simon, doyen des ouvriers, et plusieurs chefs d'ateliers dont les salaires et la mise correctes ne pourraient faire tâche au milieu des invités de Daniel.

Il nous faut citer encore le maire de Saint-Ouen et sa femme, des officiers de l'état-major du ministre de la guerre et quelques clients de marque.

Parmi les invités de M. Savanne, on comptait le docteur Sermet et le chef de clinique de l'hospice des Quinze-Vingts.

Le déjeuner était annoncé pour midi.

Dès onze heures, Daniel, Mathilde et Mme Savanne commencent à recevoir des arrivants.

Les bouquets, les compliments, les souhaits abondent.

Le juge d'instruction était radieux.

J'avais repris mon service depuis le 17 décembre, après un mois de congé nécessaire par l'état de ma santé. Chargé d'une instruction qui doit être terminée dans un délai très rapide, comprenant le dépouillement de volumineux dossiers, ainsi que l'audition de nombreux témoins, imposés par suite au magistrat commis un travail considérable, j'ai eu de ne pouvoir en temps utile faire face à un tel labeur. C'était là le seul motif qui m'a fait songer à démissionner.

J'ai été très gêné de voir cette intention attribuée à d'autres causes et, pour faire cesser de tels commentaires, je me suis vu obligé de donner suite à ce projet. Je me vois obligé toutefois, de demander un nouveau congé de convalescence d'un mois, espérant qu'il me suffira pour achever le rétablissement de ma santé.

## FRANCE ET RUSSIE

### Echange de dépêches entre les états-majors

Paris, 4 janvier. — Le général chef d'état major général de l'armée, a reçu le télégramme suivant du général Sakharoff, aide de camp général, chef d'état-major général de l'armée russe :

« Au début d'une année nouvelle, je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, au nom de l'état-major russe et en mon nom, mes vœux les plus sincères pour Votre Excellence, pour l'état-major et pour toute l'armée française. (Signé) : Général aide de camp, chef d'état-major général russe : SAKHAROFF. »

Le général chef d'état-major de l'armée a répondu par télégramme :

« Son Excellence le général Sakharoff, aide de camp, général chef d'état-major de l'armée russe, Saint-Petersbourg. »

An nom de l'état-major français et en mon nom, je vous remercie de vos bons souhaits, et j'adresse à Votre Excellence, à l'occasion de la nouvelle année, mes vœux les plus sincères pour l'état-major et toute l'armée russe. (Signé) : Général LANGEZ.

## AUTOUR D'UN HÉRITAGE

### Prétendu scandale

Paris, 4 janvier. — Il y a trois mois environ, mourut, au couvent de l'Assomption, à Passy, une jeune Chilienne, Mlle Maria de la Luz, qui passait pour posséder une fortune colossale. Un journal du matin a vu aussitôt tout le parti à tirer d'une aussi riche matière. Un fait domine tout, à ses yeux : la mort d'une héritière dans un couvent ; de là à construire, de toutes pièces, une histoire de brigands, détournement d'héritage, scandale clérical, il n'y avait qu'un pas. Le journal en question n'a pas hésité à le franchir.

Or, d'après les renseignements mêmes recueillis par un autre de nos confrères républicains, voici les faits dans toute leur simplicité :

Il y a quelques années, mourut, à Paris, dans son hôtel de la rue de la Passaderie, la veuve d'un riche industriel Chilien, Mme Isidora Cousino née Godeecheen, dont la fortune était constituée par les mines de Lota. Mme Cousino laissait trois fils et trois filles qui retourneront au Chili, à l'exception d'une, Mlle Maria de la Luz. Ayant été élevée au couvent de la rue de l'Assomption, elle avait gardé, pour les religieuses, une affection très vive et, en dernier lieu, elle s'installait même chez les Sœurs avec l'intention de prononcer ses vœux. Elle ne les prononça pas, cependant, peut-être parce que, d'après la loi chilienne, sa fortune serait retournée à ses héritiers naturels. En restant laïque, au contraire, elle consacrait la disposition de ses biens, qu'elle répandait en œuvres de bienfaisance.

Le 13 octobre dernier, Mlle de la Luz mourut d'une méningite aiguë. La Supérieure télégraphia aussitôt à sa famille, au Chili.

Le 17, M. Aldunate, consul général du Chili à Paris, était avisé à son tour par la famille, d'avoir à remplir les formalités de décès.

M. Aldunate, qui a fourni tous ces renseignements à notre confrère, ne cache pas qu'il fut d'abord surpris de n'avoir pas été prévenu directement. La mort d'un étranger doit être constatée par le consul général, et le commissaire de police a eu tort de délivrer le permis d'inhumer sans exiger cette constatation préalable.

M. Aldunate se rendit au couvent, témoigna sa surprise, et procéda à une enquête ; il n'eut pas de peine à se convaincre que les Sœurs, en ne le prévenant pas, avaient simplement péché par ignorance des formes légales. On lui montra l'acte de décès de Maria de la Luz. On lui apprit, en outre, qu'elle avait fait un testament chez M. Mégrét, notaire à Paris, par lequel elle institue son légataire universel, M. Roland Gosselin, agent de change.

Un couvent, Maria de la Luz n'a laissé que des objets sans valeur. Lorsqu'elle recevait de l'argent du Chili, elle le distribuait aussitôt en œuvres de bienfaisance.

La Supérieure a expliqué à notre confrère pourquoi Mlle de la Luz, vêtue en couvent novice au couvent, sortait en laïque :

Cette jeune femme, dit-elle, menait le genre de vie des personnes qui aspirent au repos et à la solitude se retirent auprès de nous ; comme les novices elle portait — au couvent — l'habit religieux, mais elle n'avait pas prononcé de vœux, ni n'en devait prononcer.

Quant à M. Roland Gosselin, l'agent de change, il ne s'explique pas pourquoi Mlle Maria de la Luz, qu'il connaissait pas, l'a institué son légataire universel. Il s'est empressé d'ajouter, d'ailleurs, qu'il ne gérait nullement les intérêts du couvent de l'Assomption ; ce qui n'empêche évidemment pas la presse blocard de soutenir qu'il y a là interpolation de personne. L'accusation de captation d'héritage a été lancée ; il faut s'attendre à ce que

Son mari devenait donc enfin l'homme qu'elle avait rêvé, l'homme en qui elle avait cru.

Le vieux Simon, le boit parleur, s'était permis un petit discours très court, terminé par ces mots, qui furent applaudis :

« Le patron est d'accord, c'est comme si nous l'élections tous... — ainsi je bos à la santé du patron et à la nôtre ! »

Véronique Sollier et Marthe avaient, sous la pluie de feu du soleil, parcouru leur itinéraire habituel, et vers une heure s'étaient arrêtées dans un petit restaurant situé à la tête du pont de Champigny, pour s'y rafraîhir avant de commencer leur tournée du Parc-Saint-Maur, l'une des plus fructueuses pour elles.

O'Brien, attablé juste en face, les avait vu venir, traînant la jambe, brisées de fatigue, accablées par le chaleur.

Sachant qu'elles passeraient bien qu'elles arriveraient ainsi, il s'est tenu prêt à les florer dès qu'elles quitteraient le modeste établissement où elles venaient de faire halte.

Deux heures sonnaient à l'église de Champigny au moment où elles se remettaient en marche.

L'aveugle paraissait avoir recouvré quelque vigueur.

Marthe, au contraire, semblait exténuée. — Ses petits pieds gonflés ne la portaient qu'avec peine.

De grosses gouttes de sueur ruisselaient sur son visage empourpré.

Mais la lassitude ne lui enlevait point son courage. D'un mouvement nerveux, elle démarra le cha-

cette abominable calamité fasse fortune, mais on sait maintenant ce qu'il faut en penser.

## LES VACANCES SCOLAIRES

### UN REFERENDUM

#### La date des vacances. — Point de congés et trénelongues vacances, ou des congés fréquents et de courtes vacances ? — Opinions diverses

On sait que M. Engerand, député du Calvados, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à fixer désormais au 14 juillet la date d'ouverture des grandes vacances scolaires.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, avait proposé de ce projet. Il s'agit d'organiser un référendum dans les lycées et collèges de France, près des professeurs et près des parents, qui auront à répondre « oui » ou « non » sur les questions suivantes :

1° Si la durée des grandes vacances reste fixée à deux mois, vous paraît-il désirable, en présence de vos conceptions personnelles et de la santé de votre enfant, que l'ouverture des vacances ait lieu le 14 juillet et la rentrée des classes le 15 septembre ?

2° Désirez-vous que l'ouverture des vacances ait lieu le 14 juillet, la rentrée des classes restant à son lieu habituel, mais cette extension des grandes vacances compensée par une réduction équivalente sur les congés du premier de l'an, de Pâques, etc. ?

3° Désirez-vous que la durée des grandes vacances soit réduite sans réduction des petits congés de l'année scolaire, les vacances scolaires étant réparties en six à sept congés ?

4° Préférez-vous à ces divers changements le maintien au de l'état de choses actuel ?

Écartons a priori la troisième hypothèse qui ne paraît satisfaisante que M. l'Etat parce qu'il trouverait les deux dernières semaines de leur villégiature auxquels il semble tout naturel d'être dûs honoraire ou étudiants en congé limité...

Le débat est, en somme, circonscrit aux deux premières questions.

Faut-il adopter le 14 juillet au lieu du 1er août comme date du début des vacances ?

Il est entendu qu'il peut être pénible pour des enfants de travailler en juillet. Mais, la première quinzaine de ce mois étant aussi chaude que la seconde, pourquoi ne pas commencer les vacances le 1er juillet ?

N'est-il pas excessif de prétendre que cette deuxième quinzaine de juillet fatigue beaucoup les enfants, alors qu'en réalité, elle est occupée par des cérémonies diverses, par des compositions, des examens de fin d'année, qui rompent la monotonie habituelle des études ? Non, du 15 juillet au 30 août, l'écolier ne se surmène pas ; d'abord, il est en moins de sujet, ensuite... Il prépare inconsciemment ses vacances !

La vérité est que la date du 15 juillet convient peut-être mieux à la majorité des familles et que la mise en liberté des enfants à cette date favoriserait leurs plans de villégiatures ou de voyages. Et cette raison-là, la vraie, n'est pas à dédaigner du tout.

Donc, pourquoi n'adopterait-on pas le devancement préconisé par M. Engerand ?

Eh ! c'est bien simple : Partir deux semaines plus tôt, ce n'est rien, mais l'air frais réintègre le bûche deux semaines plus tôt aussi ! Voilà le hic !

La rentrée au 15 septembre a forcément contre elle les chasseurs, les vigneron, beaucoup de parents, enfin, qui ne seraient pas bien aises de s'écrire les deux dernières semaines de leur villégiature habituelle. Quitter la campagne, les champs, le montagne, même la mer à la mi-septembre, c'est-à-dire à une époque où les journées sont encore belles et séduisantes, d'un charme indéfinissable, serait pour un grand nombre de familles, une obligation un peu dure. D'autant